



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Du 15 mars 2022**

Date de convocation : 11 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Benoit JULIENNE, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjointes au maire,

M. Zaïme ALI-BELHADJ, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, M. Rémi JEANNOT, Mme Marie-France LAUNET, Mme Martine MONTARON (en visioconférence), Mme Sandrine MOURET (en visioconférence), M Claude PREVOST, conseillers municipaux,

Absents : --

Pouvoirs : M. Serge BLIN pouvoir à M. JULIENNE

Mme Sophie CAMPISCIANO pouvoir à M. JULIENNE

Mme Dominique GUILLAN pouvoir à Mme BALTHAZARD

Secrétaire de séance : Zaïme ALI-BELHADJ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Pouvoir : 3

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS « SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL » AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY, POUR DIVERS INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2022.**

**Rapporteur : Benoit JULIENNE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

**VU** la délibération n° 2017-13 du 1<sup>er</sup> février 2017 du conseil communautaire Paris-Saclay relative à la présentation du règlement pour l'octroi du soutien à l'investissement communal,

**VU** la Commission Finances du 3 mars 2022,

**VU** le Bureau Municipal du 7 mars 2021,

**CONSIDÉRANT** que la commune va lancer les projets d'investissement suivants en 2022 :

▪ Nacelle avec stabilisateur :	9 750 € HT	11 700 € TTC
▪ Pompes à chaleur Mairie :	46 650 € HT	55 980 € TTC
▪ Pompes à chaleur école :	60 500 € HT	72 600 € TTC

**Soit un total de** **116 900 € HT** **140 280 € TTC**

Entendu l'exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à solliciter la communauté Paris-Saclay pour une demande de subvention au titre du Fonds de concours « Soutien aux Investissements Communaux » et de signer tout document y afférent.

**DIT** que le montant sollicité est à hauteur de 58 445,37 €, représentant près de 50 % des montants HT des investissements, soldant ainsi l'enveloppe attribuée à Saint Aubin pour la période 2017-2022.

Fait et délibéré à Saint-Aubin

Le 15 mars 2022

Le Maire,

**Pierre-Alexandre MOURET**



*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.  
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*